



# APPEL À PROJETS 2023

**FONDATION**  
D'ENTREPRISE  
**AIRFRANCE** 

## **SOMMAIRE**

**1. PRESENTATION DE LA FONDATION AIR FRANCE**

**2. CADRE DE L'APPEL A PROJETS**

**3. PROJETS CIBLES**

**4. CALENDRIER 2023**

**5. PRE-REQUIS ET CRITERES DE SELECTION**

**6. CE QUE LA FONDATION NE FINANCE PAS**

## **1. PRESENTATION DE LA FONDATION AIR FRANCE**

La Fondation AIR FRANCE a été créée en 1992 par l'entreprise Air France.

Pionnière dans le domaine des Fondations d'entreprise, elle a choisi de soutenir la cause de l'enfance et la jeunesse, chère au cœur des salariés de la Compagnie.

Depuis 30 ans, elle étudie, sélectionne et finance des projets en faveur des enfants malades, handicapés ou en grande difficulté, dans les pays où la Compagnie Air France est présente.

Au service des générations futures, ayant pour objet de susciter, concevoir, coordonner, mettre en œuvre et financer des initiatives ou participations d'intérêt général dans les domaines prioritaires suivants :

- ***L'inclusion, l'insertion sociale et professionnelle des enfants et des jeunes***, au travers d'initiatives et de participations en faveur de l'éducation, de la formation, de l'épanouissement culturel, sportif et artistique, plus particulièrement de publics défavorisés, malades, handicapés ou victimes de la grande pauvreté ;
- ***L'approfondissement de la prise de conscience environnementale, l'engagement pour le climat, (y compris en accompagnant un tourisme plus responsable)*** au travers d'initiatives et de participations en soutien d'actions d'éducation, de formation et de sensibilisation contribuant à une planète meilleure pour les générations à venir ;

Au fil des années, elle a su développer des liens avec le tissu associatif et les ONG, s'appuyant sur la conviction que **l'accès à l'éducation, à la formation, aux loisirs et à la culture constitue le meilleur bagage pour affronter le grand voyage de la vie.**

Au plus près du terrain, et avec les communautés elles-mêmes, nous développons ensemble des solutions innovantes.

## **2. CADRE DE L'APPEL A PROJETS**

La Fondation Air France soutient des projets au profit d'associations humanitaires reconnues pour ouvrir le champ des possibles aux jeunes générations par l'accès à l'éducation, et les voies d'un monde de progrès durable, dans l'ensemble des pays desservis par Air France.

### **a) Les domaines d'engagement de la Fondation Air France sont :**

- L'éducation, l'inclusion, l'insertion sociale et professionnelle des enfants et des jeunes
- L'approfondissement de la prise de conscience environnementale pour les enfants et les jeunes
- L'insertion professionnelle et la formation des jeunes vers des emplois liés au tourisme durable sur le territoire concerné

### **b) Publics concernés :**

Les Enfants et les jeunes, en grande difficulté, malades ou handicapés, âgés entre 0 et 25 ans.

## **3. PROJETS CIBLES**

La Fondation Air France **finance des projets associatifs de terrain** (ONG ou associations loi 1901) qui **s'inscrivent dans la durée et qui correspondent à son domaine d'intervention : l'éducation, la formation et l'insertion professionnelle pour les enfants et les jeunes malades, handicapés ou en grande difficulté.**

La Fondation Air France soutient des projets dans le **domaine de l'éducation, formelle et informelle, l'accès au sport, à la culture et aux loisirs, pour tous les enfants qui en sont exclus** (construction ou rénovation d'écoles, de crèches, de bibliothèques, soutien scolaire, ateliers d'éveil, insertion sociale par le sport, les arts...).

Ainsi, dans le cadre de projets d'éducation à l'environnement, la Fondation Air France apporte également un financement aux projets pédagogiques et éducatifs contribuant aux nouveaux comportements et à la compréhension des enjeux climatiques, ainsi qu'à la préservation de la biodiversité. Elle soutient également des projets d'éducation en faveur d'un tourisme plus responsable.

La problématique des enfants en situation de rue est également un axe phare pour la Fondation Air France.

**Orientations et priorités territoriales :**

**En France :**

Cette année, seuls les projets se situant dans les territoires suivants pourront être instruits :



- Bassin du Grand Orly et de Roissy (**seront privilégiés les projets d'insertion professionnelle**)
- Départements d'Outre-Mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Polynésie française, Mayotte)
- Région Sud-Ouest

**A L'International :**

Le projet soumis doit se dérouler dans un pays où la compagnie Air France est présente.

Vous retrouverez toutes les escales desservies par la compagnie en cliquant sur le lien suivant :

[Liste des destinations avec le guide de voyage Air France \(airfrance.fr\)](http://airfrance.fr)

#### **4. CALENDRIER 2023**

**Appel à Projets** : 20 février au 31 mars 2023

**Conseil d'administration annuel** (pour vote des projets) : Début juillet 2023

**Finalisation des conventions de partenariats** : Eté 2023

#### **5. PRE-REQUIS ET CRITERES DE SELECTION :**

Pour être éligible, vous devez :

- Répondre au cadrage de l'appel à projets 2023 : axes d'intervention, cibles, thématiques, territoires ciblés...
- Être une association ou ONG avec au moins 2 ans d'ancienneté
- Avoir soumis un dossier complet
- Être expert et avoir de l'expérience dans le domaine d'intervention concerné
- Votre projet doit s'inscrire dans la durée
- Pour les projets à l'international, le lieu géographique de réalisation du projet doit se trouver dans un pays où Air France fait escale

## **6. LA FONDATION AIR FRANCE NE FINANCE PAS :**

- Les manifestations ponctuelles et/ou à caractère évènementiel : festivals, galas, expositions, concerts, conférences, courses, évènements sportifs, même à but humanitaire
- Les voyages d'échanges et de rencontres entre jeunes/étudiants, les voyages scolaires, les chantiers humanitaires, les missions humanitaires de courte durée d'associations d'étudiants ;
- Le transport de matériel et de fret, les suppléments bagages, les frais de mission (billets d'avion, hébergement...)
- Les frais de fonctionnement d'une structure
- Les projets non associatifs
- Les projets individuels
- Les projets dans le domaine médical (recherche, matériel, formation...)
- Le sponsoring
- Les projets achevés

Après avoir pris connaissance de ce document et de vous être assuré que votre projet est bien éligible, merci de vous rendre sur l'onglet « Introduire une demande » ou cliquer sur le lien ci-dessous :

[Identification - Fondation Air France](#)

Si vous n'avez pas encore de compte, merci d'en créer un.

Vous aurez alors accès à l'intégralité du dossier de soumission.

Lorsque vous aurez soumis votre dossier complet, vous recevrez un accusé de réception.

La Fondation procèdera à l'analyse des dossiers reçus au printemps et les réponses seront transmises aux associations en juillet 2023 à la suite du Conseil d'administration annuel.

# FONDATION D'ENTREPRISE AIRFRANCE

REJOIGNEZ – NOUS !



@FondationAirFrance



@FondationAF



fondation\_airfrance



Fondation Air France